

Paris, le 23 janvier 2020

Destinataires :

Structures subventionnées au titre du PSF 2019

- Clubs
- Comités Départementaux
- Comités Régionaux

Réf : DV/MA/N°016/20

Pôles Territoires

Affaire suivie par : Mathilde Arpin

☎ 01.48.01.24.33

Objet : *Compte-rendu financier de subvention - Projet Sportif Fédéral 2019*

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous avez bénéficié d'une subvention au titre du Projet Sportif Fédéral 2019.

Comme le précise la notification que vous avez reçu de la part de l'Agence Nationale du Sport, les structures doivent fournir, dans les six mois suivant la réalisation des actions ou **au plus tard le 30 juin 2020**, un compte-rendu par projet financé.

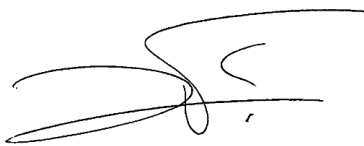
Cette procédure est valable pour toutes les associations, même celles qui ne renouvelleraient pas leur demande de subvention en année N+1.

Le compte-rendu financier de subvention (cerfa n°15059-02) est accessible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R46623>. Il est également téléchargeable sur le site internet de la FFGym (espace MonClub/MonCompte, rubrique PSF).

Ce document est à retourner à la Fédération par mail (au format PDF) à l'adresse psf@ffgym.fr

Les équipes du Pôle Territoires de la Fédération se tiennent également à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



David Vallée
Directeur Exécutif

Copie : CoPil PSF - Comité Directeur - Accompagnateurs PSF